

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2018**

L'An deux mille dix-huit et le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; **sous la présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE – Jean BOBO – Frédéric CARVALHAIS – Stéphane FOURCADE – Christophe GUIL - Josette MONTSERRAT – Gaël MOOGIN – Roland NOURY – Ida POLIT – Philippe XANCHO.

Etaient absents non-excuses : M. Philippe MATRION et M. Stéphane JACQUET.

Etait absente excusée avec procuration : Mme Latifa BENAUDIA-BRIKI donne procuration à Mme Evelyne ALMERGE.

Secrétaire de séance : M. Jean BOBO.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30, en donnant lecture de l'ordre du jour unique de la réunion.

10 élus présents à l'ouverture de la séance.

L'ordre du jour unique est adopté.

Il nomme le secrétaire de séance : Monsieur Jean BOBO

PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE : RETRAIT DE LA DELIBERATION N 02/2018 DU 08 FEVRIER 2018 .

Monsieur le Maire prend la parole en expliquant à l'Assemblée le compte-rendu de son entretien avec Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret.

Vu la lettre en date du 18 décembre 2017, reçue en Mairie en date du 19 Décembre 2017, de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales nous informant de plusieurs observations irrégulières concernant l'octroi de la protection fonctionnelle du Maire.

Vu la délibération n°02/2018 du 08 février 2018 approuvant la protection fonctionnelle du Maire.

Vu les remarques des services de l'Etat et plus précisément de Monsieur le Sous-Préfet de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Céret, lors d'un rendez-vous en date du 12 Avril 2018, informant Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Jean-Lasseille de l'illégalité de la délibération n°02/2018.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°02/2018 du 08 Février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, par 8 voix Pour dont 1 procuration et 3 abstentions.

DECIDE le retrait de la délibération n° 02/2018 du 08 février 2018 au regard de son illégalité.

S'ENGAGE à transmettre la présente délibération au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Céret à Monsieur le Percepteur de la commune d'Elne.

Pour conclure, Monsieur le Maire donne plusieurs informations à l'assemblée :

- Réunion des adjoints : tous les lundis soirs à 18h30 en Mairie.
- Commission extra-municipale à créer : Culture / Animations
- Une réunion a été prévue le vendredi 20 Avril à 14h30 à la Mairie avec l'association Cinémaginaire

Séance levée à 19h50.

Le Maire, Roland NOURY.

